



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 23 AOUT 2012

ARRETE portant interdiction de circuler sur la rue de la République

N° Départ : 755/2012/93/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 et R.227 du Code de la route,

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation sur la rue de la République pour faciliter les travaux.

Considérant que pour assurer la sécurité des biens et des personnes cette interdiction est impérative

arrête

Article 1 : La circulation sera interdite pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur la rue de la République.

Article 2 : Cette interdiction prendra effet le lundi 27 Août 2012 à partir de 07 heures jusqu'à 12 heures. Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale.

Article 3: La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

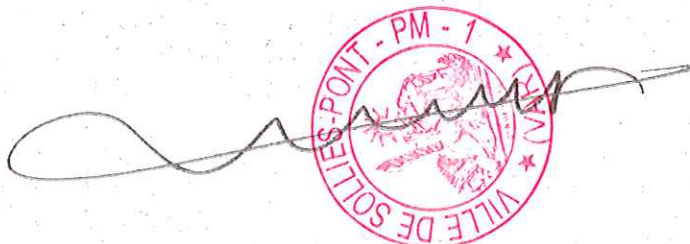
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT - PM - 1' around the perimeter and a central emblem featuring a lion rampant on a shield, flanked by two stars.